

1^{er} Festival d'Échecs Roque'n Panazol

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FESTIVAL

Préambule

Dans ce règlement, les termes "joueur" et "il" doivent s'entendre tant au masculin qu'au féminin.

Dans ce règlement les termes :
FFE signifie Fédération Française des Echecs
FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

LE CLUB D'ECHECS DE PANAZOL
organise le

1^{er} Festival d'Échecs Roque'n Panazol
30 octobre – 2 novembre 2025

Centre Jean Cocteau -- rue de la Beausserie -- 87350 Panazol

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

Le Festival se compose de 4 tournois fermés (trois mixtes et un féminin) et d'un open.

Les tournois fermés seront constitués avec les joueurs les mieux classés au classement FIDE d'octobre 2025. Les autres joueurs participeront à l'open.

Un joueur n'ayant aucun classement recevra un ELO estimé (non classé) en fonction de sa catégorie d'âge et sera automatiquement inscrit dans l'open.

Les joueuses peuvent choisir de s'inscrire dans le tournoi fermé féminin, dans la limite des places disponibles et selon leur classement.

Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

Les tournois se déroulent en 7 rondes. Ils sont ouverts aux licenciés A FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE autre que FRA.

Chaque tournoi fermé comporte 8 joueurs qui se rencontrent selon l'application des tables Berger.

Les appariements de l'open se font au Système Suisse (règle C04)

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi, au plus tard 30 minutes avant le début de chaque ronde.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions et ayant réglé les droits d'inscriptions. Tout joueur se présentant après 10h30 sera apparié dans l'open, à la ronde 2, avec 0 (zéro) point.

ARTICLE 3 : HORAIRES

Pointage :	vendredi	31 octobre	09h00 – 10h00
Ronde 1 :	vendredi	31 octobre	10h30
Ronde 2 ;	vendredi	31 octobre	15h30
Ronde 3 :	samedi	1 novembre	09h00
Ronde 4 :	samedi	1 novembre	13h30
Ronde 5 :	samedi	1 novembre	17h00
Ronde 6 :	dimanche	2 novembre	09h00
Ronde 7	dimanche	2 novembre	13h00

La remise des prix se tiendra le dimanche 2 novembre à 16h30.

La salle est ouverte 30 minutes avant le début d'une ronde.

ARTICLE 4 : CADENCE

Jeu à la cadence 90 minutes K.O.

La prise de « BYE » n'est pas autorisée.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus d'une demi-heure après l'annonce du début de la ronde par l'arbitre perd la partie par forfait.

Un joueur ne souhaitant pas participer à une ronde doit en avertir l'arbitre au plus tard 30' avant le début de la ronde concernée. Exclusion du tournoi après deux forfaits consécutifs ou non, sauf autorisation spéciale de l'arbitre.

Un joueur absent, sans en avoir averti l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et fournis, au plus tard, 30' avant le début de la ronde suivante.

Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) apporte les deux originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde $r+2$. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).

ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription et de paiement est fixée au dimanche 26 octobre 2025 à 20h00. Aucune inscription ni paiement ne sera accepté après cette date.

Adulte: 30 €

Jeune / MF / MFF: 20 €

Les GMI, les MI, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur avant la date limite d'inscription.

L'inscription est payable en ligne via HelloAsso ou par virement bancaire. Pour les règlements par chèque, celui-ci doit parvenir à l'organisateur avant la date limite d'inscription.

Les inscriptions payées ne sont pas remboursées.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à $\frac{1}{2}$ point et perte à 0 point).

Pour les tournois fermés, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant le système Sonneborn-Berger, puis le nombre de victoires, puis la confrontation directe, puis la performance en cas de nouvelle égalité.

Pour l'open, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant le système cumulatif, puis le système Buchholz tronqué, puis la performance en cas de nouvelle égalité.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6 du Handbook de la FIDE, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

ARTICLE 7 : PRIX

La liste des prix sera affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 4^{ème} ronde.

Les prix des tournois fermés sont attribués à la place.

Les prix du classement général de l'open sont attribués à la place.

Les prix spéciaux ne sont pas partagés et sont attribués selon le classement général.

Les prix sont non cumulables. Un joueur pouvant prétendre à plusieurs prix se verra attribuer le prix le plus important ou celui du classement général en cas de montants identiques.

Les prix ne seront remis qu'aux participants présents à la cérémonie de remise des prix, sauf dérogation à demander à l'organisateur, au plus tard, la veille de la remise des prix.
Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

ARTICLE 8 : ARBITRAGE

L'arbitre principal est Ludovic Perche, arbitre fédéral « Open 2 ».

Pour signaler un forfait, contacter l'arbitre par SMS au 06 30 42 80 11 en indiquant nom, prénom et la raison du forfait.

Un jury d'appel sera constitué avant la première ronde et la liste de ses membres sera affichée dans la salle de jeu.

ARTICLE 9 : DIVERS

L'autorisation de l'arbitre est requise pour tout joueur désirant quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, zone fumeur, buvette) ou tout joueur au trait désirant quitter la zone de jeu.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu. Une salle d'analyse est mise à disposition à proximité de la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, d'apporter des boissons alcoolisées et de la nourriture dans la zone de jeu. Une salle pour se restaurer est mise à disposition à proximité de la salle de jeu.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints. Tout son ou vibration émis entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Toute discussion suspecte et toute lecture suspecte doit être évitée.

L'entrée est libre pour les spectateurs à condition qu'ils éteignent leurs appareils électroniques. L'arbitre peut toutefois limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs.

La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque participant désigné par tirage au sort ne pourra se soustraire aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.

ARTICLE 10 : ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

L'organisateur,
Sandrine PROUPIN

L'arbitre principal,
Ludovic Perche